

Que tout procès-verbal ou autre document ayant trait à une décision du cabinet sur la surveillance des investissements étrangers au Canada et daté du 29 juillet 1971 ou portant une date ultérieure soit déposé sans délai.

M. l'Orateur: Là encore, la motion est présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, et nécessite donc le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: De toute évidence, il n'y a pas unanimité à cet égard, et la motion ne peut donc être présentée.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE AU SUJET DE LA GUERRE CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer à la Chambre la version anglaise et la version française du texte de la déclaration, par laquelle le Canada a défini sa position en ce qui concerne la guerre chimique et biologique.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce n'est pas le texte que j'ai demandé.

M. Baldwin: Et qu'en est-il de la guerre parlementaire?

L'hon. M. Sharp: Cette déclaration a été faite hier par le délégué du Canada, M. George Ignatieff, devant le premier comité de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre d'une intervention sur le désarmement, et elle a pour effet d'annuler l'option que le Canada avait maintenue jusqu'ici quant à la possibilité de recourir, le premier, à l'usage de gaz lacrymogènes en temps de guerre.

M. Baldwin: Nous y souscrivons à l'unanimité.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LE RÉGIME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Question n° 1903—**M. MacDonald (Egmont):**

1. Le ministère des Finances envisage-t-il d'adopter un système de remboursement conditionnel pour remplacer le régime de prêts aux étudiants?

2. Le ministère des Finances étudie-t-il avec les provinces la mise au point de programmes d'aide pour les étudiants à temps partiel?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1. Non.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

2. Le ministère surveille continuellement le fonctionnement et l'efficacité du programme de prêts canadiens aux étudiants, y compris la question de l'admissibilité aux prêts.

LES PRÊTS ACCORDÉS À LA MING SUNG INDUSTRIAL CO. LTD.

Question n° 1912—**L'hon. M. MacLean:**

1. Relativement à un prêt de \$10,200,000 accordé, avec l'aval du gouvernement, par des banques canadiennes à la *Ming Sung Industrial Company Limited*, quels versements, s'il en est, le gouvernement a-t-il faits à ces banques canadiennes en sus des \$2,962,977.30 payés en date du 10 décembre 1952?

2. Le gouvernement a-t-il récupéré une partie des versements faits à ces banques canadiennes en vertu de l'aval accordé relativement à ce prêt?

3. Le gouvernement de la Chine continentale a-t-il acquis les actifs de la *Ming Sung Industrial Company*?

4. Le gouvernement a-t-il essayé de recouvrer la somme due par le gouvernement de la Chine continentale avant ou après l'avoir reconnu?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1. Le prêt accordé à la *Ming Sung Industrial Company Limited* était de \$12,750,000 et non pas de \$10,200,000. Les paiements faits aux banques à charte après le 10 décembre 1952 s'élevaient à \$11,506,205.76, y compris l'intérêt.

2. Non.

3. Il y a lieu de croire que la plupart des actifs sont passés aux mains de l'administration locale de la République populaire de Chine.

4. Au cours des négociations entre le Canada et la République populaire de Chine qui ont précédé l'établissement de relations diplomatiques, le gouvernement canadien a fait allusion à l'existence de la créance sur la société *Ming Sung*. En réponse, le gouvernement chinois s'est dit prêt à discuter de la question une fois les relations établies. Le gouvernement canadien a l'intention de présenter cette réclamation et d'autres au gouvernement de la République populaire de Chine par les voies diplomatiques locales et il espère négocier un règlement équitable.

LE COÛT DE LA COMMISSION LEDAIN

Question n° 1922—**M. MacDonald:**

Combien a-t-on dépensé au 15 octobre 1971, pour la Commission LeDain sur l'utilisation de certaines drogues et substances à des fins non médicales et à combien estime-t-on le coût définitif de cette Commission?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Dépenses au 15 octobre 1971, \$2,263,354.13;

2. Coût définitif estimatif, \$2,700,000.00.

LA COLLINE DU PARLEMENT—LES LOCAUX MIS À LA DISPOSITION DES DÉPUTÉS

Question n° 1924—**M. MacDonald:**

Où en sont actuellement les projets gouvernementaux de rénovation des édifices adjacents à la colline parlementaire visant à accroître le nombre de bureaux mis à la disposition des députés?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Le ministère des Travaux publics examine actuellement l'état et l'utilisation des édifices adjacents à la colline du Parlement.